

VIVRE LE SPORT AUTREMENT

VIVRE LE SPORT AUTREMENT



CALENDRIER PETANQUE

UFOLEP 87

2024 - 2025

#UFOLEP



Comité départemental UFOLEP Haute-Vienne
cd.hautevienne@ufolep.org - 05.55.03.36.10 - www.ufolep87.fr



COMMISSION DEPARTEMENTALE TECHNIQUE SPORTIVE (CDTS)

petanqueufolep87@gmail.com Site internet : www.ufolep87.fr

Correspondant unique des Clubs, la CDTS est garante du respect de l'éthique et du bon fonctionnement de la vie sportive. Elle est également chargée de la rédaction et suivi du règlement départemental.

Par délégation, elle siège en Commission de Discipline de première instance pour toute affaire intéressant les épreuves départementales, régionales et nationales relatives à des licenciés UFOLEP 87.



Président
CD UFOLEP

Mr MARTIN Roland



Délégué
départemental

Mr LAMACHE Robin



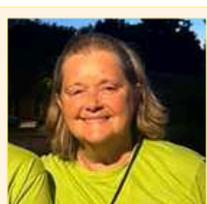
UFOLEP 87

Mr GUIRAUDOU Jean-Marie



Amicale Pétanque
Nexon

Mr VASSAL Stéphane



Amicale Bouliste
Arfeuille

Mme BRISSET Nelly



Landouge Loisirs
Pétanque

Mr GIRARD David



L'Abeille en Boule

Mr PARADINAS Nicolas



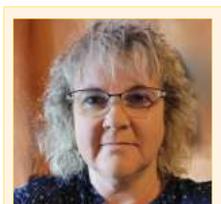
Pana Loisirs Pétanque

Mr GOURDI Francis



AS St Hilaire Bonneval

Mme BONNAUD Marie-Thérèse



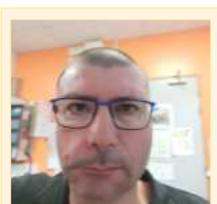
Pana Loisirs Pétanque

Mme LABREGERE Béatrice



La Boule Arédiennne

Mr TERRADE Dominique



LJL Pétanque Limoges

Mr MOYEN Laurent

ASSOCIATIONS PETANQUE UFOLEP 87 SAISON 2024 - 2025

Les concours des différentes associations se déroulent sur les lieux ci-dessus.

Merci de vous présenter suffisamment tôt pour l'inscription et permettre le début des concours aux horaires prévues

	<p style="text-align: center;">AMICALE BOULISTE D'ARFEUILLE</p> <p>Présidente : Mme Laetitia VIGNAUD - Correspondante : Mme Nelly BRISSET amicale.bouliste.arfeuille87@gmail.com - 06.82.69.51.62</p> <p style="text-align: center;">Lieux des concours : Boulodrome Arédien de Saint Yrieix la Perche</p>
	<p style="text-align: center;">AMICALE DE PETANQUE DE ST HILAIRE BONNEVAL - APSHB</p> <p>Président : M. Daniel DELANOTTE - Correspondante : Mme Dominique DUPUY dominique.dupuy0585@orange.fr - 06.69.05.70.87</p> <p style="text-align: center;">Lieux des concours : St Hilaire Bonneval</p>
	<p style="text-align: center;">A.S. PETANQUE BOSMIE L'AIGUILLE</p> <p>Président : M. Alain MALO - Correspondante : M. Dominique COSTA bosmie87petanq@gmail.com - 06.32.32.34.62</p> <p style="text-align: center;">Lieux des concours : Plaine des jeux - Avenue de la Libération 87110 Bosmie l'Aiguille</p>
	<p style="text-align: center;">L'ABEILLE EN BOULE</p> <p>Président : M. Olivier BEILLOT - Correspondante : M. Nicolas PARADINAS olivierbeillot1@gmail.com - 06.77.21.12.75</p> <p style="text-align: center;">Lieux des concours : salle polyvalente - rue Henri de Navarre 87800 La Roche l'Abeille</p>
	<p style="text-align: center;">LA BOULE AREDIENNE</p> <p>Président : M. Philippe TICHADOU tichadou.philippe@laposte.net - 06.16.80.32.80</p> <p style="text-align: center;">Lieux des concours : Boulodrome Arédien de Saint Yrieix la Perche</p>
	<p style="text-align: center;">LANDOUGE LOISIRS PETANQUE</p> <p>Président : M. Philippe BRUN - Correspondant : M. David GIRARD davidgirard42@sfr.fr - 06.14.67.68.48</p> <p style="text-align: center;">Lieux des concours : Stade Michel Giraudon 87100 Limoges</p>
	<p style="text-align: center;">LJL PETANQUE LIMOGES</p> <p>Présidente : Mme Laurence POURIEUX dlaurence2@aol.com - 06.29.24.81.82</p> <p style="text-align: center;">Lieux des concours : Boulodrome de Limoges - Allée du Moulin Pinard 87100 Limoges</p>
	<p style="text-align: center;">AMICALE PETANQUE DE NEXON</p> <p>Président : Jean Christophe CARPE jean-christophe.carpe@orange.fr - 06.75.21.71.62</p> <p style="text-align: center;">Lieux des concours : Etang de la Lande - Les Landes 87800 Nexon</p>
	<p style="text-align: center;">PANA-LOISIRS - SECTION PETANQUE</p> <p>Responsable : Mme Muriel Guerin - Correspondant : M. Francis GOURDI petanquepanaloisirs@gmail.com - 06.23.84.81.38</p> <p style="text-align: center;">Lieux des concours : Ferme du bois des biches - Rue des Jonques 87350 Panazol</p>

EXTRAIT DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL UFOLEP 87 PETANQUE

Le règlement UFOLEP 87 est consultable auprès de chaque association ainsi que sur le site internet : www.ufolep87.fr

DEFINITIONS

Année civile : l'année civile s'étend du 01 janvier au 31 décembre

Saison UFOLEP : la saison UFOLEP dite « saison sportive » débute le 1er septembre et s'étend jusqu'au 31 août de l'année suivante. Elle couvre donc deux années civiles et détermine la période d'âge requis.

LA SAISON SPORTIVE UFOLEP comprend deux périodes :

1. Période championnat du 01 septembre au 30 juin est la période **LO** (Licence **O**bligatoire).
2. Période estivale du 01 juillet au 31 août.

LICENCE : pour participer au championnat 87 et challenge 87 les licences doivent être prises ou renouvelées dans la même association au plus tard **le 31 octobre**

Mutation : joindre le formulaire ci-joint accompagné d'un chèque correspondant au montant des frais de dossier. Pour participer au championnat 87 et challenge 87 la licence doit être prise dans le nouveau club au plus tard **le 30 septembre**.

APPARTENANCE

Simple UFOLEP (SU) : les joueurs titulaires de la seule licence UFOLEP sont des joueurs SU.

Une équipe est classée SU si chacun des joueurs sont SU.

Dans le cas contraire, l'équipe est classée DA.

Double Appartenance (DA) : Les joueurs avec licence UFOLEP et FFPJP sont des joueurs DA.

Les Présidents de clubs doivent s'assurer lors de la demande de licence quelle est l'appartenance du demandeur. Un joueur changeant d'appartenance en cours de saison ou la saison suivante doit le signaler à son Club qui avise alors la CDTS.

Toute omission ou fausse déclaration constatée lors de l'inscription d'une équipe à un championnat entraîne l'interdiction pour tous les joueurs de participer à tout autre championnat de la saison.

DISCIPLINE : la suspension FFPJP <--> UFOLEP est réciproque.

DROITS D'INSCRIPTION ET REVERSEMENT

Majoration, par participant, pour toute manifestation organisée au boulodrome de Limoges : **0.50 €**

CONCOURS	LICENCES UFOLEP		NON LICENCIE ¹	
	INSCRIPTION	REVERSEMENT	INSCRIPTION ²	REVERSEMENT
3 Concours ou 4 parties et +	5,00 €	0,50 €	6 €	0,70 €
2 Concours ou 3 parties	4,00 €	0,50 €	5 €	0,70 €
Concours Associations	1,00 €	1,00 €	X	X
Equipes Jeunes < de 12 ans	1,00 €	0,50 €	X	X

¹ Uniquement en période estivale. ² Montant préconisé par l'UFOLEP

CATEGORIES - AGE

Les joueurs sont classés, selon leur âge, en 3 catégories. Pour participer un championnat, il faut avoir atteint l'âge requis dans l'année civile du début de la saison UFOLEP soit au 31 décembre.

SAISON SPORTIVE UFOLEP																							
Jan	F	M	A	M	J	J	A	Sep	O	N	Déc	Jan	F	M	A	M	J	J	Août	S	O	N	D
ANNEE CIVILE 1 = PERIODE D'AGE REQUIS												ANNEE CIVILE 2											
← Joueur titulaire d'une licence UFOLEP sur cette période = Joueur Double Appartenance →																							
AGE REQUIS CATEGORIE	CHAMPIONNATS																						
	DEPARTEMENTAL (2)	REGIONAL (2)	NATIONAL																				
S																							
JEUNES (1)	9 à 16 ans		11 à 16 ans																				
ADULTES	17 ans																						
VETERANS	55 ans																						

1 Surclassement : les surclassements individuels pour les jeunes 14/16 ans sont autorisés sous réserve de présentation d'un certificat médical à la commission organisatrice du championnat.

2 Les jeunes de 9 et 10 ans peuvent participer à une compétition départementale ou régionale mais ne peuvent être qualifiés pour une compétition nationale.

INFORMATIONS CONCOURS.

Dépôt de licence : quelle que soit la période, tous les joueurs licenciés UFOLEP doivent déposer leur licence (avec photo) à la table de marque jusqu'à élimination des joueurs. La présentation de licence sur téléphone est autorisée sous réserve d'être accompagnée d'une pièce d'identité officielle. Dans ce cas une consignation pour restitution du numéro peut être demandée. Tout joueur UFOLEP hors 87 dont le numéro de licence n'est pas indiqué sera considéré comme **NL (Non Licencié)**

Période championnat : tout joueur UFOLEP 87 ou non, ne pouvant présenter sa licence et non repris dans la base d'inscription sera considéré comme NL et ne pourra être inscrit en période LO.

Période Estivale : du 01 juillet au 31 août les droits d'inscription et reversement des joueurs NL sont majorés. Il est strictement interdit d'inscrire à un concours un joueur

- sous le coup d'une sanction de suspension ferme UFOLEP ou FFPJP
- licencié UFOLEP non présent lors du concours
- NL faisant l'objet d'un signalement administratif de l'UFOLEP

Particularités des parties en temps limité

Le but est obligatoirement marqué. A la fin du temps règlementaire, il peut être ajouté (si le match nul n'est pas envisageable) une mène de départage. **La particularité de la mène de départage consiste à ne pas faire sortir le but des limites autorisées.**

Si le but est déplacé, il y a deux possibilités :

1. Le but touché sort des limites autorisées, il est obligatoirement remis à sa place.
2. Le but touché ne sort pas des limites autorisées, il reste à sa nouvelle place et il est de nouveau marqué.

L'UFOLEP

"MIEUX VIVRE ENSEMBLE TOUS LES SPORTS AUTREMENT !"

INFORMATIONS CHAMPIONNATS

Championnat départemental. Pas de dérogations

Être en possession de la nouvelle licence UFOLEP au 31 octobre (30/09 si mutation).

Avoir participé entre le 01 septembre et la date du premier championnat à **un minimum de 6 concours dans 5 clubs différents** y compris le club du joueur.

Particularités :

- **Catégories Jeunes** : participation à un minimum de 3 concours
- **Vétérans + 75 / - 80 ans à la date de prise de licence** : 4 concours – 2 clubs différents
- **Vétérans + 80 ans à la date de prise de licence** : 1 concours

Détermination du nombre de concours et de clubs :

Concours LO et Interclubs organisés sur toute la saison UFOLEP = 1 concours – 1 club

Organisation commune des clubs de St Yrieix ou association du boulodrome = 1 concours – 1 club

Concours des Associations UFOLEP = 2 concours – 1 club

Championnat Régional lorsqu'il est organisé par l'UFOLEP 87 = 1 concours

Championnat régional :

Participation à un minimum de 3 concours dans 3 clubs différents (y compris le club d'appartenance).

Championnat national : Joueurs qualifiés lors du championnat régional, participation à un minimum de 5 concours avant la date limite d'inscription des équipes au Championnat National (mi-juin).

Les équipes qualifiées pour le Championnat National doivent se présenter dans la même formation que lors de leur qualification. Le remplacement de joueur n'est pas autorisé. En cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra pas participer.

Challenges UFOLEP 87. Conditions de participation.

Être en possession de la licence de la saison en cours au plus tard **le 31 octobre**.

Avoir participé entre le 01 septembre et la date du premier championnat à un minimum de 8 concours dans 5 clubs différents y compris le club du joueur.

Les points acquis depuis le 01 septembre avec la licence de la saison précédente seront validés à la condition que le joueur soit en possession, **au 31 octobre**, de la licence de la saison en cours.

Challenge individuel toutes catégories : il s'adresse à tous les licenciés UFOLEP 87 SU ou DA.

Barème des Points selon les résultats obtenus

Nombre de points attribués en plus du point récompensant la participation des joueurs.

Concours des Associations UFOLEP : les points de participation et du challenge sont doublés.

Interclubs : uniquement le point de participation

Formule 3 concours				
Concours	1/4*	1/2*	FINAL	GAGNANT
Concours A	2	4	8	10
Concours B	1	3	5	7
Concours C	0	0	1	2

Concours plusieurs parties	
4 Victoires	7
3 Victoires	4
2 Victoires	2

Challenge Simple UFOLEP : s'adresse aux joueurs et joueuses SU sous réserve que l'équipe soit constituée uniquement de licenciés SU. Le panachage est autorisé. Les points attribués sont indépendants du challenge toutes catégories.

Il n'est pas attribué de point supplémentaire lorsque :

L'équipe est composée d'au moins un joueur licencié UFOLEP hors 87 ou joueur NL

Le club n'a pas respecté les conditions d'organisations définies au calendrier

Le fichier d'inscription n'a pas été envoyé dans les 4 jours qui suivent l'organisation du concours ou est inexploitable : absence de nom, prénom n° de licence, club, nom fantaisiste...)

Nota : tout joueur présentant des bouteilles d'alcool dans les médias, site internet, réseaux sociaux etc... Se verra retiré les points acquis pour le challenge.

REMISE DES RECOMPENSES : les récompenses (coupes, trophées), sont remises lors de l'Interclubs. **Les joueurs récompensés doivent être présents.**

Aucune récompense ne sera remise à un joueur absent ou portant une tenue pouvant nuire à l'organisation, à l'image de l'UFOLEP (**ex : port des visuels d'une autre fédération, ...**), à la déontologie sportive.

FORMULE DES CONCOURS

Le choix de la formule d'organisation des concours et dotation appartient au club organisateur. Cependant, l'UFOLEP propose aux clubs d'adopter l'organisation suivante :

NOMBRE D'EQUIPE INSCRITE	FORMULE DU CONCOURS
< à 30	4 parties minimum
< à 30	3 Concours

ATTRIBUTIONS DE LOTS SELON LE CONCOURS

CONCOURS	De 30 à 59 équipes	A	B	C	> ou = 59 équipes	A	B	C
	GAGNANT	OUI	OUI	OUI	GAGNANT	OUI	OUI	OUI
	FINALISTE	OUI	OUI	OUI	FINALISTE	OUI	OUI	OUI
	1/2 FINALE	OUI	OUI	OUI	1/2 FINALE	OUI	OUI	OUI
	1/4 de FINALE	OUI	OUI	X	1/4 de FINALE	OUI	OUI	OUI

FORMULE PLUSIEURS PARTIES : Récompenser 1/3 des équipes

NOTA : Il appartient aux associations de respecter les joueurs en attribuant des lots en relation avec le montant total des engagements.

Il convient d'éviter autant que possible de doter les concours d'alcools forts.

Il est strictement interdit de remettre un lot d'alcool à un mineur



L'UFOLEP

« Une Fédération sportive solidaire et citoyenne »

FORMULAIRE DE MUTATION

PERIODE DE MUTATION DU 01 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE

Les mutations au sein du CD 87 font l'objet de frais de gestion d'un montant de 20 € à acquitter par le club d'accueil sauf dans les cas suivants :

- mutation inter-comités départementaux, catégorie "Jeune"
- dissolution d'une association, absence de licence durant un an

Joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de l'UFOLEP 87 (en l'absence de règlement, la mutation ne sera pas prise en compte).

Le joueur en situation de mutation doit s'être acquitté de toute obligation envers le Club quitté. Si tel n'est pas le cas, le joueur sera suspendu jusqu'au règlement du litige.

Aucune objection ne peut être opposée à la demande de mutation d'un joueur libre de toute obligation envers le club quitté. Tout refus doit être signalé à la CDTS par écrit en expliquant le motif.

Procédures à suivre par le joueur

- informer le président de sa décision de quitter l'association. Il s'agit là d'une règle de politesse.
- remettre au club d'accueil le formulaire de mutation accompagné du règlement correspondant aux frais de dossier

Procédures à suivre par le club d'accueil

Joindre à la demande de licence le formulaire de mutation accompagné du chèque correspondant à l'ordre de l'UFOLEP 87.

L'intéressé (e)

Nom: Prénom :

Date de naissance N° Licence :

Nom du club quitté :

A informé le Président du club quitté de sa décision (1) : OUI - NON

(1) Rayer la mention inutile. Le président du club d'accueil doit aviser le président du club quitté si cela n'a pas été fait par le joueur

Nom du Club d'accueil :

Le club d'accueil adresse ce formulaire complété à l'UFOLEP 87 accompagné d'un chèque d'un montant de 20.00 € à l'ordre de l'UFOLEP 87.

(en l'absence de règlement, la mutation ne sera pas prise en compte).

TENUE VESTIMENTAIRE

Tout participant à une activité UFOLEP doit se présenter avec un équipement conforme au règlement en vigueur. On entend par tenue correcte, les vêtements non troués, tagués, cloutés, bariolés, délavés... Les tenues de forme excentrique ou non destinés à la pratique de la Pétanque sont interdites tels que les maillots de bain, déguisements, etc... **Les vêtements hauts doivent couvrir les épaules.** Toutefois, en période estivale (01/07 au 31/08) les débardeurs non échancrés et shorts sportifs sont acceptés dans les concours.

Les joueurs doivent porter obligatoirement des chaussures fermées dessus, devant et derrière. Sont interdits les sandales, savates, tongs...). Les robes et jupes ne sont pas autorisées.

Quelle que soit la nature de la compétition*, Il est strictement interdit, sous peine d'exclusion immédiate, de porter une tenue pouvant nuire à l'organisation, à l'image de l'UFOLEP (ex : port des visuels d'une autre fédération, ...), à la déontologie sportive ou ne respectant pas les règles obligatoires de sécurité (torse nu, chaussures non fermées...)

* Tolérance pour ce qui concerne les vêtements, lorsqu'il s'agit de concours.

DECLINAISON DU PORT DE LA TENUE DANS LES DIFFERENTE MANIFESTATIONS	
CONCOURS : Hauts et bas identiques non obligatoires. Tenue du Club préconisé.	
INTERCLUBS : Haut identique OUI Bas identiques NON . Les équipes d'un même club peuvent porter des couleurs différentes mais identiques dans la même tripléte.	
QUALIFICATIFS ET CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAL, REGIONAL : Haut et Bas identiques	
RECAPITULATIF DES TENUES VESTIMENTAIRES AUTORISEES	
<p>Vêtements hauts = Chemise ou chemisettes, polo, sweat ou pull, blouson...</p> <p>Vêtements bas = Bermuda, corsaire, pantacourt, pantalon, jean.</p> <p>Dans une équipe, chaque joueur peut porter l'un ou l'autre de ces vêtements avec ou sans logo sous réserve qu'il soit de même couleur.</p>	
HAUT IDENTIQUE	BAS IDENTIQUE
	
<p>Bermuda autorisé</p> <p>La différence entre le short et le bermuda est la longueur : le short s'arrête à mi-cuisses alors que le bermuda se rapproche du genou.</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>VÊTEMENTS BAS INTERDITS : y compris shorts sportifs</p> <div style="text-align: center;">  </div>

Tout manquement à ces dispositions fera l'objet d'un avertissement à l'équipe qui disposera alors d'un délai de 10 minutes pour se mettre en conformité

TAT = Tête à Tête / D = Doublettes / T = Triplettes

JANVIER - FEVRIER

N°	Date	Logo	Club	F	Informations
9	Samedi 04 janvier		Amicale Pétanque Nexon	D	14h00 - Concours ABC Boulodrome de Limoges
10	Samedi 25 janvier		La Boule Arédienne	T	14h15 - Concours ABC Limité à 44 équipes Pré-inscriptions au 06.16.80.32.80 Boulodrome de Saint Yrieix
11	Dimanche 16 février		LJL Pétanque	D	14h00 - 4 parties limitées à 1h Limité à 64 équipes Pré-inscriptions au 06.29.24.81.82 Boulodrome de Limoges
12	Samedi 22 février		La Boule Arédienne	D	14h15 - Concours ABC Boulodrome de Saint Yrieix

RESULTATS CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 2024

CATEGORIE	CHAMPIONS (NES) DEPARTEMENTAL	CLUB
TRIPLETTE S.U	BRUN Philippe - COCHET Jean Pierre - GIRARD David	LANDOUGE LOISIRS PETANQUE
TRIPLETTE D.A	COUDRET Theo- GENNETAY Jean Bernard - VANTAN Patrick	LJL PETANQUE LIMOGES
DOUBLETTE FEMININES	LABREGERE Béatrice - PERRIGUET Laure	PANA LOISIRS PANAZOL LA BOULE AREDIENNE
TRIPLETTE VETERANS	HUGON Marc - BEAULIEU Jean Luc - AMSLER Denis	PANA LOISIRS PANAZOL
DOUBLETTE MIXTE	FILLEUL Laurence - BESSE Michel	LA BOULE AREDIENNE

MARS

N°	Date	Logo	Club	F	Informations
13	Samedi 01 mars		Amicale Bouliste Arfeuille	D	14h15 - Concours ABC Boulodrome de Saint Yrieix
14	Samedi 08 mars		AS Pétanque Bosmie l'Aiguille	D	14h00 - 4 parties limitées à 1h Limité à 64 équipes Pré-inscriptions au 06.32.32.34.62 Boulodrome de Limoges
15	Samedi 15 mars		La Boule Arédiennaise	T	14h15 - Concours ABC Boulodrome de Saint Yrieix
16	Dimanche 23 mars		Pana Loisirs Pétanque	D	14h00 - Concours ABC Ferme du Bois des Biches Panazol
17	Samedi 29 mars		Pana Loisirs Pétanque	D	14h00 - Concours ABC Ferme du Bois des Biches Panazol
18	Dimanche 30 mars		Amicale Pétanque Nexon	T	14h00 - Concours ABC Etang de la Lande Nexon

AVRIL

N°	Date	Logo	Club	F	Informations
19	Dimanche 06 avril		Landouge Loisirs Pétanque	T	14h00 - 4 parties limitées à 1h Stade Michel Giraudon Landouge
20	Samedi 12 avril		Pétanque Saint Hilaire Bonneval	D	14h15 - 4 parties limitées à 1h Limité à 64 équipes Pré-inscriptions au 06.41.58.14.03 Saint Hilaire Bonneval
21	Dimanche 13 avril		Amicale Bouliste Arfeuille	D	14h00 - Concours ABC Boulodrome de Saint Yrieix
22	Lundi 21 avril		Amicale Pétanque Nexon	D	14h00 - Concours ABC Etang de la Lande Nexon
23	Dimanche 19 avril		Landouge Loisirs Pétanque	D	14h00 - Concours ABC Stade Michel Giraudon Landouge
24	<p style="text-align: center;">DIMANCHE 27 AVRIL CHAMPIONNAT REGIONAL Toutes catégories sportives Jet de but à 8h30 Site de Guéret et Sainte-Feyre</p> 				

MAI

N°	Date	Logo	Club	F	Informations
25	Jeudi 1er mai		Amicale Pétanque Nexon	D	14h00 - Concours ABC - Etang de la Lande Nexon
26	Samedi 10 mai		L'Abeille en Boule	D	14h00 - Concours ABC Salle Polyvalente La Roche l'Abeille

27



DIMANCHE 18 MAI
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
 Qualificatif pour le National
VETERAN + MIXTE + JEUNES

Boulodrome de Limoges
 Jet du but 08h30



28



JEUDI 29 MAI
GRAND PRIX DE SAINT-YRIEIX
 6H de pétanque
Doublettes + Jeunes
 Jet de but 09h00



JUIN

N°	Date	Logo	Club	F	Informations
29			DIMANCHE 1ER JUIN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL Qualificatif pour le National TSU + TDA + FEMININES Jet de but 08h30		
30 31	Samedi 07 juin		La Boule Arédiennne	TAT D	Matin 9h00 - Après-Midi 14h15 Concours ABC Boulodrome de Saint-Yrieix
32	Samedi 14 juin		Amicale Bouliste Arfeuille	D	14h15 - Concours ABC - Boulodrome de Saint Yrieix

JUILLET

N°	Date	Logo	Club	F	Informations
33			SAMEDI 05 JUILLET & DIMANCHE 06 JUILLET NATIONAL DE PETANQUE		
34	Vendredi 18 juillet		La Boule Arédiennne	D	Semi-Nocturne - Concours en 4 parties de 1h - 20h00 Boulodrome de Saint Yrieix
35	Dimanche 20 juillet		Amicale Bouliste Arfeuille	D	14h15 - Concours ABC Boulodrome de Saint Yrieix

AOUT

N°	Date	Logo	Club	F	Informations
36 37	Samedi 02 août		Amicale Bouliste Arfeuille	TAT D	2 Concours : 9h00 - 14h15 - Concours ABC Boulodrome de Saint-Yrieix
38	Vendredi 08 août		La Boule Arédienne	D	Semi Nocturne - Concours en 4 parties de 1h Boulodrome de Saint Yrieix
39	Samedi 23 août		AS Bosmie Pétanque	D	14h00 - Concours ABC Plaine des jeux Bosmie l'Aiguille
40	Samedi 30 août		L'abeille en Boule	D	14h00 - Concours ABC Salle Polyvalente La Roche l'Abeille

SAISON 2025 / 2026

Les licences doivent être renouvelées avec le 15 octobre

SEPTEMBRE / OCTOBRE

N°	Date	Logo	Club	F	Informations
1			<p>DIMANCHE 14 SEPTEMBRE INTERCLUBS UFOLEP Jet de but 08h30</p>		
2	Dimanche 28 septembre		Pana Loisirs Pétanque	T	14h00 - Concours ABC Ferme du Bois des Biches
3	Dimanche 12 octobre		LJL Pétanque	D	14h00 - Concours en 4 parties de 1h Boulodrome de Limoges
4	Samedi 18 octobre		Amicale Pétanque Nexon	T	14h00 - Concours ABC Boulodrome de Limoges

NOVEMBRE / DECEMBRE

N°	Date	Logo	Club	F	Informations
6	Samedi 08 novembre		La Boule Arédiennaise	T	14h15 - Concours ABC - Limité à 46 équipes Pré-inscriptions au 06.16.80.32.80 Boulodrome de Saint-Yrieix
7	Samedi 22 novembre		AS Pétanque Bosmie	D	14h00 - Concours en 4 parties de 1h - Limité à 64 équipes Pré-inscriptions au 06.32.32.34.62 Boulodrome de Limoges
8	SAMEDI 29 NOVEMBRE CONCOURS ASSOCIATIONS UFOLEP Limité à 64 équipes  Triplette 14h00 Concours en 4 parties de 1h Boulodrome de Limoges Challenge Jean Claude Château				
9	Samedi 06 décembre		La Boule Arédiennaise	T	14h15 - Concours ABC Limité à 44 équipes Pré-inscriptions au 06.16.80.32.80 Boulodrome de Saint-Yrieix
10	Dimanche 14 décembre		LJL Pétanque	D	14h00 - Concours en 4 parties de 1h00 - Limité à 64 équipes Pré-inscriptions au 06.29.24.81.82 Boulodrome de Limoges

CHARTRE DU SPORTIF

Les valeurs éducatives et sociales du sport sont des facteurs incontestables de prévention et de cohésion sociale.

Le sport permet aux hommes et aux femmes d'acquérir des valeurs fondamentales de la vie en société que sont le respect de la règle, le sens de l'effort ou encore l'esprit d'équipe.

Rappel de l'esprit sportif :

- J'emploie un langage correct
- Je respecte les règles du jeu et l'arbitrage
- J'accepte toutes les décisions de l'arbitre sans mettre en doute son intégrité
- Je me mesure à un adversaire dans l'équité
- Je fais preuve d'esprit d'équipe en collaborant franchement avec mes coéquipiers et j'accepte leurs erreurs
- J'agis en tout temps avec courtoisie envers les officiels, mes coéquipiers, mes adversaires et les spectateurs
- Je porte une tenue adaptée avec des chaussures prévues pour la pratique de la pétanque
- Je laisse des locaux propres (salles, toilettes...)
- Je laisse un accès libre aux sorties de secours
- Je respecte les consignes affichées

JE PRATIQUE UN SPORT, JE RESPECTE

Les Règles - L'Arbitre - Mes Adversaires - Mes Partenaires

Les Organismes - Les Spectateurs

Les installations mises à ma disposition

Bonne compétition à toutes et tous !

PARTENAIRES PRIVÉS

ILS NOUS SOUTIENNENT AU QUOTIDIEN DANS NOS ET VOS PROJETS



cuisinella
LIMOGES



Location de véhicules
Courte et longue durée



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
HAUTE-VIENNE

22, rue Lieutenant Ménéieux - 87000 Limoges
05 55 03 36 10 - www.ufolep87.fr